

oneGuide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ✉) :

- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
- ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
- ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (?!?) :

- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

- 1) À ce jour, il n'existe pas de privilèges TRI(H) « LIFUS ».
- 2) Levée de restriction FSTD : Pour devenir TRI(H) non restreint, un TRI restreint FSTD devra suivre la formation additionnelle « Landing Training » puis effectuer une AOC TRI sur hélicoptère pour le type pertinent (Cf. FCL.910.TRI).
- 3) La formation Landing Training et la levée de restriction sont spécifiques au privilège du TRI sur le type. Ces exigences ne sont pas génériques.
- 4) TRI et MPO : Le règlement (UE) n°2021/2227 introduit les prérequis d'expérience pour obtenir le privilège d'instruction MPO (Cf. FCL.915.TRI(c)(2)). Cependant, le privilège ne sera pas suivi sur la licence. C'est à l'organisme de formation de s'assurer que l'instructeur possède bien les exigences d'expériences requises pour instruire en MPO.

Information sur le navigant :

1/5. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹	Nom d'usage (Si différent de ¹)			
Prénom(s)	Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse	Commune		Code postal	
Téléphone(s)	Courriel			
N° licence :	Pays de résidence			

Pièces à fournir TRI(H) :

- Originale/Copie/Scan de la licence Part-FCL recto/verso.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition d'extension de privilèges TRI(H) ».
- Pour les redevances, le formulaire (**134i-Formlic**) et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Condition d'extension de privilèges TRI(H) :

2/5. Prérequis (à remplir par le candidat)

TRI : Extension à l'IR FCL.905.TRI(a)	- Détenir un IR valide : <input type="checkbox"/> Oui
TRI : Extension à l'instruction aux TRI (FCL.905.TRI(a)(2))	- Avoir au moins <input type="text"/> h (50h minimum) d'expérience d'instruction en tant que TRI ou SFI. - Avoir dispensé le programme d'instruction en vol de la partie concernée du cours de formation TRI en ATO (Cf. FCL.930.TRI(a)(3)) → Cf. Section 3 pour plus d'informations.
TRI : Extension à la MCC (FCL.905.TRI(e)(2))	- Au moins <input type="text"/> h (350h min) de vol en tant que pilote en exploitation multipilotes sur n'importe quelle catégorie d'aéronef.
TRI FSTD : Extension des privilèges TRI « Landing training » (FCL 910.TRI(a)(2))	- Cours de formation TRI (Cf. FCL.930.TRI(a)(4)(i)) → Cf. Section 3 pour plus d'informations.
TRI : Levée de restriction FSTD pour les TRI restreint FSTD (FCL 910.TRI(a))	- Évaluation de compétence TRI (FCL.935) à bord de l'aéronef sur la QT souhaitée → Cf. Section 4 pour plus d'informations.
TRI : Extension à l'instruction à une autre QT (FCL.910.TRI(c))	- Dans 12 mois précédant l'introduction de la demande, avoir effectué au moins <input type="text"/> h (10h min) sur la QT dont <input type="text"/> h (5h max) peuvent avoir été effectuées dans un FFS ou un FTD 2/3. - Avoir effectué les parties pertinentes de la formation technique et de l'instruction au vol qui font partie du cours TRI applicable → Cf. Section 3 pour plus d'informations. - Évaluation de compétence TRI (FCL.935) sur la QT pertinente → Cf. Section 4 pour plus d'informations. - Préciser le privilège QT à apposer sur le TRI : <input type="text"/>
TRI : Extension de SPH à MPH (FCL 910.TRI(c)(2))	- Au moins <input type="text"/> h (1000h minimum) de vol en tant que pilote sur des hélicoptères, et au moins <input type="text"/> h (350h minimum) en exploitation multipilotes sur n'importe quelle catégorie d'aéronef. OU - Au moins <input type="text"/> 100 heures de vol en tant que pilote en exploitation multipilotes sur le type pour lequel la qualification TRI(H) est demandée.
TRI : Extension à l'instruction à une QT délivrée conformément au FCL.725(e) (FCL.910.TRI(d))	- Détenir la QT délivrée conformément au FCL.725(e) : <input type="checkbox"/> Oui

3/5. Attestation de fin de formation

Fournir une attestation de formation ATO pour l'extension de privilèges d'une qualification d'instructeur ;

Si vous ne possédez pas cette attestation, un modèle est mis à votre disposition « 58i-Formlic » ; disponible en téléchargement : [ICI](#) (Section TRI)
Vous devrez ensuite l'envoyer par email à l'ATO concernée afin que ce dernier complète l'attestation.

Et Copie du certificat d'approbation de l'ATO (**Si** l'ATO n'est pas approuvée par la France).

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)

Fournir une Copie du compte-rendu de l'évaluation de compétence (cf. FCL.935).

Si vous ne possédez pas ce document, un modèle est mis à votre disposition « 23FormExa » pour les TRI SP ou « 28FormExa » pour les TRI MP.
Disponible en téléchargement : [ICI](#) (Section TRI)
Vous devrez ensuite l'envoyer à l'examineur concerné afin que ce dernier complète ce document.

⚠ Si l'examineur ayant conduit le test n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL, fournir : une copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à	Signature (électronique ou non) Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le	1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3) La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité. 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	